



## **SCoT de MACS : Remarques des Amis de la Terre**

Suite à la réunion de concertation du 04/09/2012, veuillez trouver quelques remarques des Amis de la Terre.

### **Propos Liminaires**

A la suite de cette deuxième et dernière réunion de consultation, les Amis de la Terre continuent à être favorables à la démarche entreprise pour l'élaboration du SCoT de Macs. Toutefois, cette deuxième réunion coïncée entre celle des institutionnels, et celle des élus, nous laisse comme un arrière goût désagréable. Nous espérons qu'il sera dissipé par la suite. Nous entrons tout doucement dans un nouveau cycle d'évolution du fonctionnement des institutions. Il y a une volonté, de plus en plus affirmée des instances politiques, de consulter les associations dans toute décision politique de ce type. Toutefois, notre ressenti est nuancé, quand à l'adéquation entre le dire et le faire. Trop souvent le locuteur conçoit que le destinataire est d'accord avec lui dans la mesure où il lui a transmis l'information. Il existe même des cas où la concertation n'est vue que comme un passage obligé par la loi. Les associations se sentent un peu trop souvent enfermées dans une de ces deux situations.

### **Considérations sur les remarques précédentes**

Suite à la précédente réunion, nous avons émis des remarques dont nous espérons la prise en compte, pour certaines du moins. Pour l'instant cela semble être lettre morte. Soyons clairs, nous ne souhaitons pas imposer nos desiderata sur les choix politiques qui constituent le SCoT, c'est le rôle des élus. Nous concevons notre rôle comme un apport, un éclairage au débat, par des approches différentes, et surtout en apportant notre expertise sur certains dossiers. Nous aimerions au moins que les erreurs, les omissions, ou les interprétations litigieuses que nous avons découvertes, soient corrigées. Nous aimerions également recevoir les comptes rendus de réunions.

### **Les cartes d'expression graphiques**

Nous avons demandé à ce que notre juriste soit associé à l'élaboration de ces cartes, il n'a pas été tenu compte de ce souhait qui pourtant aurait permis de lever beaucoup d'ambiguïtés, ou corriger nombre d'erreurs. Notre juriste est un acteur particulièrement performant de l'application de la loi littoral. Les Amis de la Terre regrettent fortement qu'il n'ait pas été associé à cette mise en forme. C'est sur ce genre de point que nous pouvons ressentir une certaine gêne. En effet, prenons l'exemple, entre autre, de deux cas soulevés :

- Les Barthes de Soorts
- Les dunes paraboliques isolées de Messanges

Sur ces deux cas, la réponse ne fut pas claire. Or, notre juriste a consulté sa base bibliographique, et nous a montré que les deux zones étaient protégées au titre de l'article L 146-6. Est ce une simple omission, ou sommes nous dans des choses dissimulées ? En effet la rumeur existe, d'une future route sur l'une, d'un lotissement sur l'autre. Voilà ce

genre de d'ambiguïté qui aurait pu être levée si la démarche d'élaboration s'était faite dans une confiance mutuelle, et une collaboration honnête. L'expertise peut aussi se trouver dans les associations.

Dans le même ordre d'idées, nous doutons sérieusement que le président de Macs, n'ait pas davantage d'informations même officieuses sur un projet aussi gigantesque que le golf resorts projeté. Un petit manque de confiance ? Nous associer à ce projet dès le début pourrait peut être éviter beaucoup de déconvenues ultérieures, de perte de temps, et le gaspillage de moyens financiers devenus rares et précieux.

Mais il y a plus grave, nous avons signalé plusieurs données, ou approchent très cavalières pour un ensemble de documents qui vont définir l'investissement et l'organisation sociétale des prochaines années. Prenons un exemple dans les infrastructures de transports, et de la nouvelle ligne ferroviaire en projet. Nous avons trouvé dans les documents des affirmations ahurissantes : "*On constate une croissance annuelle de près de 10 % par an du trafic de marchandises à travers les Pyrénées depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Union européenne.*" Cette affirmation totalement fautive, n'est corrélatée d'aucune source. La réalité est toute autre. Une communication du CETE lors d'une séance de l'observatoire des trafics dont le rôle est d'évaluer le trafic entre la France et l'Espagne montre clairement une stagnation entre 2004 et 2010, une baisse entre 2006 et 2010<sup>1</sup>. Et c'est bien là toute la problématique de ces documents. On y donne des informations qui serviront de base à de nécessaires projets pour anticiper l'évolution de la société. Ces affirmations ne s'appuient sur rien de vérifiable, elle sont là, elles existent par leur affirmation. Et quand elles sont totalement fausses, on en voit immédiatement les conséquences. Nous avons pris l'exemple des infrastructures de transport car c'est un dossier parmi tant d'autres que les Amis de la Terre maîtrisent bien. Partout, nous avons relevé des erreurs de cette nature, malgré nos remarques, elles n'ont pas été corrigées.

Nous ne reviendrons pas sur l'alignement de l'ensemble du Projet de SCoT sur la zone d'activité Atlantisud, qui à notre sens est absurde.

Nous l'espérons, un jour peut être, il y aura une adéquation entre le dire et le faire en ce qui concerne l'intégration des associations dans ce genre de travaux. Jusque là, les politiques ne manqueront pas de trouver des embûches sur leur routes. Embûches qu'ils ont eux mêmes créées.

---

<sup>1</sup> Observatoire des trafics et des évolutions économiques à la frontière franco-espagnole côté Atlantique Premières tendances de l'Enquête Transit PL 2010 CETE du Sud Ouest  
DAIT/GII 10 juillet 2012